

Afrique de l'Est : Nouvelles normes pour la commercialisation des céréales

@rib News, 11/04/2018 – Source Xinhua La commercialisation des céréales et des légumineuses dans la région de l'Afrique de l'Est sera soumise à de nouvelles normes dès juin prochain pour réduire les maladies qui s'attaquent à ces cultures dans la région, a annoncé mercredi à Bujumbura Yves Barutwanayo, représentant de l'antenne burundaise du "Conseil des Céréales et des Légumineuses d'Afrique de l'Est" (EAGC).

Ces nouvelles normes, chiffrées à onze à ce jour et revêtant un caractère "contraignant", permettront de s'attaquer "frontalement" à l'aflatoxine, une des maladies récurrentes frappant régulièrement les céréales et les légumes dans cette région d'Afrique de l'Est, a déclaré M. Barutwanayo au cours d'une réunion d'EAGC dans la capitale burundaise. A ce jour, l'EAGC couvre dix pays : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Zambie, Malawi, Soudan du Sud, République Démocratique du Congo (RDC) et Ethiopie. Ces nouvelles normes sont destinées particulièrement à protéger les grains de maïs et de riz blanchi, les haricots secs, le soja sec, ainsi que les farines de maïs, de blé et de sorgho dans ces pays couverts par l'EAGC, selon M. Barutwanayo. Les aflatoxines contenues dans la moisissure qui attaquent les aliments constituent également une "préoccupation des autorités sanitaires au sein de l'espace régional couvert par l'Afrique de l'Est", car elles causent des "maladies graves comme cirrhoses du foie" et "sont aussi à l'origine de certains cancers", a-t-il expliqué. Ces aflatoxines occasionnent surtout un retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, et détruisent le système de défense immunitaire des êtres humains ; et, a-t-il ajouté, s'attaquent aussi à des animaux qui consomment les aliments infectés. Les mauvaises pratiques culturales et la mauvaise conservation des récoltes, a-t-il révélé par ailleurs, sont également à l'origine des moisissures renfermant des aflatoxines. De son côté, le directeur exécutif de l'EAGC, Gérard Masila, a plaidé que l'adoption et l'application de ces nouvelles normes sont une bonne opportunité pour "réhabiliter" les agriculteurs de cette région d'Afrique de l'est, avec, en perspective, des visées pour leur faire "accéder à des meilleurs marchés et des produits céréaliers de haute qualité". Le nouveau classement des normes, a-t-il affirmé en outre, va permettre aussi l'accroissement du commerce céréalier entre le Burundi et les neuf autres pays membres de l'EAGC. Dans cette perspective, l'EAGC va accompagner la mise en place de ces nouvelles normes, par l'organisation des "foras de renforcement des capacités" dans chaque pays membre de cette communauté via les bureaux nationaux, pour élaborer des feuilles de routes pour la mise en œuvre effective des normes ainsi édictées au niveau de chaque pays, a-t-il ajouté.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});